
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 14 MARS 1851.

Budget de la dette publique pour l'exercice 1852 ⁽¹⁾.

Rapport fait, au nom de la section centrale ⁽²⁾, par M. H. DE BAILLET.

MESSIEURS,

Les 4^e, 5^e et 6^e sections ont donné leur approbation au projet de budget dont il s'agit, sans faire aucune observation. La 2^e section l'approuve également, mais elle réclame la présentation immédiate d'un projet de loi sur les pensions militaires, projet que le Cabinet avait fait espérer lors de la discussion de la loi sur les pensions civiles.

La 3^e section fait la même réclamation, et elle a rejeté, par quatre voix contre deux abstentions, l'augmentation de la somme de 14,000 francs, réclamée par le Département de la Guerre pour pensions militaires. Cette même section demande, en outre, l'institution d'une caisse de retraite pour les veuves et orphelins de la gendarmerie.

En ce qui concerne cette dernière demande, la section centrale n'a pas cru devoir s'arrêter à son objet qui ne lui a pas paru en rapport avec le budget de la dette publique; elle n'a pas cru devoir insister sur la demande de la présentation immédiate d'un projet de loi sur les pensions militaires; cette question devant, par sa nature, être comprise parmi celles qui seront soumises à la commission à instituer pour l'examen de tout ce qui est relatif à l'état militaire du pays.

Quant à la proposition de réduire de 14,000 francs la somme demandée par le Gouvernement pour le service des pensions militaires, la section centrale l'a rejetée par cinq voix contre une abstention, attendu que cette augmentation est le résultat inévitable de l'application d'une loi encore en vigueur.

Passant ensuite aux voix sur l'ensemble du projet de budget, la section centrale, à l'unanimité de ses membres présents, vous propose son adoption, tel qu'il est conçu.

Le Rapporteur,
H. DE BAILLET.

Le Président,
VERHAEGEN.

(1) Budget, n^o 149.

(2) La section centrale, présidée par M. VERHAEGEN, était composée de MM. DE MAN D'ATTENRODE, LE BAILLY DE TILLEGHEM, VAN GROOTVEN, H. DE BAILLET, DE MÉRODE WESTERLOO et D'AUTREBANDE.